



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
Sous-Direction Personnes âgées - Personnes handicapées  
Tarification des Etablissements Sociaux

ARRETE N°

DIS N° 02 - 00305

du

8 AOUT 2002

portant fixation du prix de journée 2002 du Foyer d'hébergement  
pour Adultes Handicapés Travailleurs  
de l'APEI "Foyer de l'Annexe" à Vieux-Ferrette

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales,  
modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en  
ses articles 26 et 27 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et  
notamment l'article 45-1 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Le Prix de Journée hébergement applicable au Foyer pour Adultes Handicapés  
Travailleurs de l'A.P.E.I. " Foyer de l'Annexe" à Vieux Ferrette est fixé, à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier 2002, à :

52,44 €

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 8 AOUT 2002

**ARTICLE 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter, soit de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la Commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 8 AOUT 2002
	Publication - Notification le ... 13 AOUT 2002



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

**LE DIRECTEUR**

*Philippe JAMET*

**LE PRESIDENT**

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

*Philippe GALLI*

Pour copie conforme  
COLMAR, le 13 AOUT 2002

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Adjoint

*Maxime HERRGOTT*